

**Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
rue de Kertanguy
Du 4 au 15 mai 2026**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise CONSTRUCTEL, en date du 13 avril 2026

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de Kertanguy, pendant toute la durée des travaux de pose d'un poteau Télécom, près du N°229, réalisés par l'entreprise CONSTRUCTEL pour le compte d'Orange, du 4 au 15 mai 2026

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une circulation alternée, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue de Kertanguy, pendant toute la durée des travaux de pose d'un poteau Télécom, près du N°229, réalisés par l'entreprise CONSTRUCTEL, du 4 au 15 mai 2026

Article 2 : Ces dispositions de circulation visées à l'article 1 prendront fin le 15 mai 2026, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 4 mai 2026. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux. Le stationnement au droit du chantier sera interdit..

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 16 avril 2026

LETESSIER Joël
Adjoint aux Travaux



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 16 avril 2026

